

# L'erreur de Menzingen – III

juillet 22, 2017

Un autre prêtre de la Fraternité Saint-Pie X (abbé PR, pour les « Public Relations » ) vient de descendre dans l'arène pour prendre la défense des supérieurs qui poursuivent le projet de reconnaissance canonique de la FSSPX. La plaidoirie de l'abbé PR est, une fois encore, bien présentée ; mais il n'empêche que poursuivre ce projet et en prendre la défense sont deux choses qui pèchent par le même défaut, à savoir : le manque de réalisme. Le principe est une chose, la pratique en est une autre, même si elle est régie par des principes. Être maître des principes n'implique point qu'on soit maître de la pratique, et vice versa. Or, l'abbé PR commence son argumentation en déclarant que, dans cette défense, lui, abbé PR, veut rester sur le plan des principes pour traiter des questions suivantes : premièrement, est-il, en principe, possible d'accepter une reconnaissance venant d'un moderniste et, deuxièmement, jusqu'à quel point est-il en principe permis de collaborer avec un moderniste. Autrement dit, il fait délibérément abstraction de la réalité pratique.

Afin de montrer qu'il est possible d'accepter une reconnaissance canonique venant d'un pape moderniste, il soutient que Mgr Lefebvre l'a recherchée de Paul VI jusqu'à la mort de ce dernier en 1978 et que, lorsqu'il refusa, en 1988, de collaborer avec Jean-Paul II, il se plaçait sur un plan pratique et non sur le plan des principes. De même, le chapitre général de la Fraternité de 2012 ne s'est-il pas abstenu de demander à Benoît XVI de faire une profession de foi catholique (ce qui aurait trahi d'ailleurs un esprit schismatique) ?

A cela, on répondra que l'affrontement entre Mgr Lefebvre et Paul VI à partir de 1974 est une chose bien connue, et que le refus de ce prélat d'accepter le protocole de 1988 se fondait sur les principes de la Foi. Et quant à 2012, ce fut l'année

où la Fraternité abandonna son archevêque en abandonnant la position qui était la sienne : placer la Foi au principe de tout. Et quant à l'esprit schismatique, on peut se demander qui, en réalité, était dans le schisme ? L'archevêque ou les modernistes ?

Quant au pape François, l'abbé PR soutient qu'il est Pape ; que ce n'est pas lui qui a fait l'Église, mais bien Notre-Seigneur ; et que, partant, la collaboration avec lui doit être celle qu'on aurait avec un pape catholique. Mais à cela, on répondra que, dans la vie réelle, aussi vrai que la pourriture d'une pomme est et n'est pas la pomme ; de même, l'Église conciliaire est et n'est pas l'Église. Dans la vie réelle, la Fraternité traite-elle uniquement avec l'Église catholique et avec un pape catholique, ou bien n'est-elle pas directement en contact avec la pourriture conciliaire ?

Par suite, lorsque l'abbé PR examine jusqu'où il est permis de collaborer avec un moderniste, il estime qu'on peut le faire tant qu'on va dans le sens du bien de l'Église. Faisant encore abstraction de la réalité d'aujourd'hui, il veut faire valoir les considérations suivantes (en italiques, des réponses) :

\* L'Église est indéfectible –

*L'Église, bien sûr, mais les ecclésiastiques conciliaires, eux, ne cessent de défaillir.*

\* La Fraternité sert l'Église, et non les hommes d'Église –

*Bien sûr, mais elle doit passer par l'intermédiaire de ces faux hommes d'Église.*

\* Il n'est pas possible de refuser, comme cadeau de Rome, la proposition d'une Prélature catholique –

*Bien sûr, mais il faudrait ajouter : sauf si elle dépend de faux hommes d'Église.*

\* Le pape doit s'en tenir aux conditions prévues par l'accord

–  
*Bien sûr, mais que vaut un morceau de papier pour ces gestionnaires ?*

\* L'autorité du pape vient de Dieu –

*Bien sûr, mais certainement pas pour détruire l'Église (II Cor. XIII, 10).*

\* La Fraternité a eu raison d'accepter la juridiction pour les confessions et les mariages – *Monsieur l'abbé*

*PR, en êtes-vous si sûr ? Et si c'était tout bonnement un morceau de fromage posé sur un piège ?*

\* Une question aussi pratique que cette dernière portant sur notre situation présente "n'est pas du ressort de cet article pour qu'on puisse en juger", répond l'abbé PR. Mais la possibilité même que ce ne soit pas un piège prouve que, pour lui, accepter ou non la reconnaissance canonique de Rome "ne doit pas être jugé en retenant uniquement le critère de l'unité de Foi avec le pape". Et de conclure : "la reconnaissance canonique doit être acceptée si elle est pour le bien de l'Église, mais rejetée si elle ne l'est pas, indépendamment de la foi du pape".

Mais, Monsieur l'abbé, vous êtes-vous jamais posé cette question : la « foi » de ce pape étant ce qu'elle est, une reconnaissance canonique aurait-elle, oui ou non, pour effet de plonger la Fraternité au milieu du courant moderniste général, la soumettant à des Supérieurs modernistes ? Oui ou non ? La vie étant ce qu'elle est, pensez-vous réellement que ce pape accorderait un statut qui empêcherait la Fraternité de tomber sous le contrôle de Rome ? Autrement dit : sous le contrôle de gens qui ne croient plus dans la vérité objective ? Les principes catholiques sont très beaux, mais ils doivent être appliqués dans le monde réel, souvent tristement réel.

Kyrie eleison.